

# Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

## À l'intention de la direction de La Banque Toronto-Dominion

### Étendue

Nous avons été chargés par la Banque Toronto-Dominion (« TD ») pour réaliser une « mission d'assurance limitée » au sens des Normes internationales de missions d'assurance (ci-après, la « mission ») visant certains indicateurs de performance indiqués à l'annexe ci-jointe (l'« objet considéré ») et présentés dans le Rapport sur la durabilité 2023 de la TD (le « Rapport sur la durabilité ») et le Plan d'action sur les changements climatiques de la TD : Le point sur les progrès en 2023 (le « rapport sur les changements climatiques »). Le Rapport sur la durabilité et le rapport sur les changements climatiques sont collectivement désignés aux présentes les « rapports ».

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure de certification n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport, et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur celles-ci.

### Critères appliqués par TD

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, TD a appliqué les indications applicables contenues dans le Greenhouse Gas Protocol (le « Protocole des gaz à effet de serre »), notamment la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise et les Lignes directrices du Champ d'application 2, les normes d'information en matière de développement durable de la Global Reporting Initiative (« GRI »), le Partnership for Carbon Accounting Financials (la norme du PCAF) 2022, la partie A, deuxième édition, de la norme Global GHG Accounting sur les émissions financées, et les critères élaborés en interne (collectivement, les « critères ») présentés dans l'annexe ci-jointe. Les critères élaborés en interne ont été conçus précisément aux fins de la préparation des rapports. Par conséquent, l'information applicable sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

### Responsabilités de TD

Il incombe à la direction de TD de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion au sujet de la présentation de l'objet considéré en nous fondant sur les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme internationale sur les missions d'assurance, *Missions d'assurance autre que les audits ou les examens d'informations financières historiques* (« NCMC3000 ») et la Norme internationale de missions d'assurance, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (NCMC3410). Selon ces normes, nous devons planifier et réaliser notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que l'objet considéré est présenté, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères et à délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement limité à notre opinion.

## Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques et des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

## Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues dans le but d'obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient nécessaires à l'expression d'un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas de test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures de vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Le processus de quantification des gaz à effet de serre (« GES ») est soumis à une incertitude scientifique, qui découle du fait que les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des GES sont incomplètes. En outre, les procédures relatives aux GES font l'objet d'une incertitude d'estimation (ou de mesure), qui résulte des processus de mesure et de calcul utilisés pour quantifier les émissions dans les limites des connaissances scientifiques actuelles.

Une mission d'assurance limitée consiste à faire des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'information sur l'objet considéré et des informations connexes, et à appliquer des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont compris :

- ▶ des entrevues menées avec les membres du personnel pertinents pour acquérir une compréhension des processus de collecte, de rassemblement et de présentation de l'information sur l'objet considéré;
- ▶ des procédures d'examen analytique, des demandes d'informations auprès des membres du personnel pertinents, une comparaison des données sources sous-jacentes sur la base d'un échantillon, et la réexécution de certains calculs;
- ▶ l'examen de la présentation de l'objet considéré et de l'information fournie sur celui-ci dans les rapports.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

### **Limites inhérentes**

L'information non financière, comme l'objet considéré, comporte plus de limites inhérentes que l'information financière, en raison de la nature plus qualitative des caractéristiques que présente l'objet considéré et des méthodes employées pour établir cette information. Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques de mesure acceptables peuvent être employées, ce qui peut donner lieu à des évaluations comportant des différences significatives et rendre difficile la comparaison entre les entités et au fil du temps.



## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré, pour les périodes d'information indiquées dans les rapports et l'annexe ci-jointe, n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 13 mars 2024  
Toronto (Canada)

## Annexe

Notre mission d'assurance limitée a porté sur l'objet considéré suivant :

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée			
			Pour les périodes closes les 31 octobre <sup>1</sup>			
			2023	2022 <sup>2</sup>	2021 <sup>2</sup>	2019 <sup>2</sup>
<b>Émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2</b>	GRI 305-1 et 305-2, selon le cas, et Protocole des GES <sup>3</sup>					
▶ Émissions totales - champs d'application 1 et 2 (basées sur l'emplacement)		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	117 317	123 322	122 005	162 849
▶ Émissions totales - champs d'application 1 et 2 (basées sur le marché)		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	47 276	50 684	48 149	Non présentée
<b>Émissions de gaz à effet de serre des champs d'application 1 et 2 par pays (basées sur l'emplacement)</b>						
▶ Canada		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	51 840	56 955	53 811	
▶ États-Unis		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	64 142	65 174	67 017	
▶ À l'échelle internationale		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	1 335	1 193	1 177	
<b>Consommation d'énergie</b>		GRI 302-1 <sup>3</sup>				
▶ Canada	GJ		1 435 056	1 527 429	1 455 338	
▶ États-Unis	GJ		766 311	822 869	847 222	
▶ À l'échelle internationale	GJ		14 688	13 346	14 750	
▶ Consommation d'énergie totale		GJ	2 216 035	2 363 644	2 317 310	

<sup>1</sup> Comme il est indiqué dans les rapports, toutes les données sur les émissions de GES reflètent les données pour un exercice complet. L'exercice de TD est du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre; toutefois, la période de présentation de l'information financière pour certaines sources d'émission de GES pourrait ne pas coïncider avec la fin d'exercice de TD en raison de la disponibilité ou de la fréquence des données. La période de présentation de l'information financière des données immobilières de TD est du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet, alors que les dates des autres sources de données coïncident avec celles de l'exercice. D'autres informations contextuelles sont fournies dans les notes de bas de page des rapports.

<sup>2</sup> Comme il est indiqué dans les rapports, en 2023, TD a retraité les données liées à la consommation d'énergie de 2022 et 2021, de même que les données sur les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 de 2022, 2021 et 2019 pour inclure les données de Cowen Inc.

<sup>3</sup> Les informations contextuelles importantes qui sont nécessaires pour comprendre la façon dont les données ont été compilées sont présentées dans les notes des rapports.

## Annexe (suite)

Indicateur de performance	Critère	Unité	Valeur présentée Pour la période close le 31 octobre 2023 <sup>1</sup>
<b>Émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 :</b>			
Champ d'application 3 – Déplacements d'affaires	Protocole des GES <sup>3</sup>	tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	37 899
Champ d'application 3 – Biens de commercialisation loués		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	474
<b>Crédits carbone et certificats d'énergie renouvelable Calendrier de la mise hors service d'immobilisations</b>			
▶ Émissions nettes de GES liées au chauffage, à la climatisation, aux sources mobiles de combustion et aux déplacements d'affaires (Canada, États-Unis, à l'échelle internationale et au total)	Critères élaborés en interne tels qu'ils sont décrits dans les notes de bas de page du Rapport sur la durabilité <sup>3</sup>	tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	0
▶ Émissions nettes de GES liées à l'électricité (au Canada, aux États-Unis, à l'échelle internationale et au total)		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	0
▶ Émissions nettes de GES liées à la consommation d'énergie et des déplacements d'affaires (Canada, États-Unis, autres pays et total)		tonne d'éq. CO <sub>2</sub>	0

<sup>1</sup> Comme il est déclaré dans les rapports, toutes les données sur les émissions de GES reflètent les données pour un exercice complet. L'exercice de TD est du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre; toutefois, la période de présentation de l'information financière pour certaines sources d'émission de GES pourrait ne pas coïncider avec la fin d'exercice de TD en raison de la disponibilité ou de la fréquence des données. La période de présentation de l'information financière des données immobilières de TD est du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet, alors que les dates des autres sources de données coïncident avec celles de l'exercice. D'autres informations contextuelles sont fournies dans les notes de bas de page des rapports.

<sup>3</sup> Les informations contextuelles importantes qui sont nécessaires pour comprendre la façon dont les données ont été compilées sont présentées dans les notes des rapports.

Annexe (suite)

Indicateur de performance	Critère	Unité	Valeur présentée Pour les périodes closes les 31 octobre							
			2022		2021		2020		2019	
			Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application	
		1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	
<b>Émissions financées (MT d'éq. CO<sub>2</sub>) (prêts utilisés et placements)</b>	PCAF <sup>3</sup>		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application	
			1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3
▶ Secteur de l'agriculture		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		10,6	Non présentée	9,3	Non présentée	8,6	Non présentée
▶ Secteur automobile		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		0,4	Hors de la portée <sup>4</sup>	0,5	Hors de la portée <sup>4</sup>	0,6	Hors de la portée <sup>4</sup>
▶ Secteur de l'aviation		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		3,6	Non présentée	4,5	Non présentée	5,5	Non présentée
▶ Secteur de l'énergie		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		1,4	15,8	2,4	24,2	2,2	25,2
▶ Secteur industriel		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		0,3	1,0	0,5	1,0	0,5	0,9
▶ Secteur de l'électricité et des services publics		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		1,4	Non présentée	1,2	Non présentée	1,1	Non présentée
▶ Secteur du transport		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	Non présentée		0,2		0,2		0,2	
▶ Prêts automobiles aux consommateurs		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	6,0	Non présentée	6,6		6,9		6,9	
▶ Prêts hypothécaires résidentiels		MT d'éq. CO <sub>2</sub>	2,2		2,3	2,4	2,4			

<sup>3</sup> Les informations contextuelles importantes qui sont nécessaires pour comprendre la façon dont les données ont été compilées sont présentées dans les notes des rapports.

<sup>4</sup> Notre mission d'assurance limitée ne comprenait pas les émissions du champ d'application 3 du secteur automobile.

Annexe (suite)

Indicateur de performance		Critère	Valeur présentée au 31 octobre 2023
Femmes	À l'échelle mondiale ▶ Femmes siégeant à des conseils d'administration (en % de tous les administrateurs)	Critères élaborés en interne, en fonction du GRI 405-1a <sup>5</sup>	44,0 %
	À l'échelle mondiale	Critères élaborés en interne, en fonction du GRI 405-1b <sup>6</sup>	
	▶ Dans l'ensemble		54,9 %
	▶ Toute la direction		46,9 %
	▶ Haute direction		20,7 %
	▶ Cadres supérieurs		36,4 %
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres		45,9 %
	▶ Cadres débutants		53,6 %
	<b>Canada</b>		
	▶ Dans l'ensemble		53,4 %
	▶ Toute la direction		47,2 %
	▶ Cadres supérieurs		41,6 %
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres		45,7 %
	▶ Cadres débutants		54,7 %
	<b>États-Unis</b>		
	▶ Dans l'ensemble		58,9 %
	▶ Toute la direction		46,0 %
	▶ Membres de la direction		27,1 %
	▶ Cadres de premier niveau ou de niveau intermédiaire		46,4 %
Collègues noirs	<b>Canada</b>		
	▶ Dans l'ensemble	6,6 %	
	▶ Cadres supérieurs	2,3 %	
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres	5,1 %	
Minorités visibles	<b>Canada</b>		
	▶ Dans l'ensemble	48,8 %	
	▶ Cadres supérieurs	26,4 %	
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres	48,8 %	

<sup>5</sup> Les autres critères inclus à l'alinéa 405-1a de la GRI (notamment, pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation par groupe d'âge et selon d'autres indicateurs de diversité autres que ceux énumérés ci-dessus) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.

<sup>6</sup> Les autres critères inclus à l'alinéa 405-1b de la GRI (notamment, pourcentage d'employés par groupe d'âge; pourcentage d'employés selon des indicateurs de diversité autres que ceux énumérés ci-dessus) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.



## Annexe (suite)

Indicateur clé de performance		Critère	Valeur présentée au 31 octobre 2023
Autochtones	Canada	Critères élaborés en interne, en fonction du GRI 405-1b <sup>6</sup>	
	▶ Dans l'ensemble		1,0 %
	▶ Cadres supérieurs		1,5 %
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres		0,8 %
Personnes handicapées	Canada		
	▶ Dans l'ensemble		8,5 %
	▶ Cadres supérieurs		8,3 %
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres		8,5 %
Membre de la communauté 2EL LGBTQ+	Canada		
	▶ Dans l'ensemble		3,7 %
	▶ Cadres supérieurs		3,6 %
	▶ Cadres intermédiaires et autres cadres		3,3 %
Minorités	États-Unis		
	▶ Dans l'ensemble	36,8 %	
	▶ Membres de la direction	17,3 %	
	▶ Cadres de premier niveau ou de niveau intermédiaire	29,6 %	
Roulement de personnel	Canada	Critères élaborés en interne, en fonction du GRI 401-1b <sup>7</sup>	
	▶ Départs volontaires		11,1 %
	▶ Départs involontaires		1,7 %
	▶ Retraite		1,0 %
	▶ Total - Canada		13,8 %
	États-Unis		
	▶ Départs volontaires		12,8 %
	▶ Départs involontaires		3,8 %
	▶ Retraite		0,6 %
▶ Total - États-Unis	17,2 %		
Taux d'absentéisme (Amérique du Nord)		Critères élaborés en interne tels qu'ils sont décrits dans les notes de bas de page du Rapport sur la durabilité	2,1 %
Indice d'expérience légendaire (cote globale TD)			73,23 %
Indice global d'engagement des employés			87 %

<sup>6</sup> Les autres critères inclus à l'alinéa 405-1b de la GRI (notamment, pourcentage d'employés par groupe d'âge; pourcentage d'employés selon des indicateurs de diversité autres que ceux énumérés ci-dessus) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.

<sup>7</sup> Les autres critères inclus à l'alinéa 401-1b de la GRI (notamment, nombre total d'employés et taux de roulement des employés par groupe d'âge et de sexe) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.